

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Création d'un hypermarché Leclerc sur la commune de Warcq

Depuis la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, les CCI ne siègent plus au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial et n'émettent plus d'avis sur les dossiers de création ou d'extension de surfaces commerciales. Elles ne sont tout simplement plus consultées. La CCI des Ardennes a toutefois souhaité réagir concernant l'installation d'un hypermarché Leclerc sur la commune de Warcq.

Le volet économique développé par les Chambres Consulaires, qui mesurait l'impact d'un projet sur les entreprises existantes et les équilibres des différentes formes de commerce, ne fait plus partie des critères d'observation dans l'instruction faite par la DDT qui s'attache surtout à mesurer l'impact sur l'aménagement du territoire.

La CCI des Ardennes le regrette et, en ce qui concerne l'annonce de la création d'une surface de vente de 6 000m² à Warcq d'un hypermarché sous enseigne Leclerc, avec un drive, une station-service et un hôtel, relève que **ce dossier ne rentre pas dans les critères du SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale) qui n'est pourtant pas caduque. Celui-ci donnait la possibilité de création d'un supermarché alimentaire et non d'un hypermarché afin de **rééquilibrer l'offre sur l'agglomération de Charleville Mézières**.

Le département des Ardennes perd des habitants tous les ans, a un revenu moyen inférieur à la moyenne française et régionale et un Indice de Disparité de Consommation inférieur de 3 points à celui de la France (indice qui mesure les différences de dépenses de consommation selon le lieu d'habitation). Ces éléments ne sont pas favorables à une installation nouvelle sauf à **mettre en difficulté les entreprises et donc les emplois dans ce secteur d'activité**. 80% de la Grande Distribution se situe sur l'Agglomération de Charleville-Mézières et draine déjà 50% de l'activité globale des Ardennes. Cette surface supplémentaire ne fera qu'accroître son attractivité au détriment des équipements de la zone rurale (Tournes, Renwez, Rimogne...) ainsi que ceux de la Vallée de la Meuse. Par ailleurs, l'enseigne Leclerc existe déjà dans les Ardennes : à Vouziers et surtout à Sedan qui se situe à 15mn du centre commercial de Villers Semeuse.

Les résultats de l'étude des Flux commerciaux menée par les CCI de la Marne et des Ardennes avec le cabinet AID Observatoire montrent que l'évasion de consommation sur l'ensemble des produits de consommation courante, ne permet pas d'assurer le Chiffre d'Affaires d'une nouvelle surface sans conséquence sur celui de ces principaux concurrents dont les commerces de centre-ville et donc sur l'emploi de ces derniers.

Il serait donc grandement utile qu'un débat objectif ait lieu. Les chambres consulaires pourraient alors s'exprimer.

CONTACT :

CCI des Ardennes
Chargée de Communication
Marlène PETIT
03 24 56 62 38
m.petit@ardennes.cci.fr



@cci_ardennes